Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260331-DCM2026_29-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi trente et un mars deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 24 mars 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, adjoints au Maire, René DAULY, Didier QUINTIN, Jérôme CHEVRIER, conseillers délégués, Anne-Cécile BODENES, Aurélie MASSON, Christophe BOITARD, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Régis LANCIEN.

Absents : Solenn MEURO (pouvoir à Martine CARIMALO), Christelle VARGIU (pouvoir à Rémi BLANCHARD), Damien POSSEME (pouvoir à Vanessa MORIN)

Secrétaire de séance : François NEVEU

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Absents : 3

DCM2026/029 bis : DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE – POMPIER INTERNATIONAL CÔTES D'ARMOR – ANNULE ET REMPLACE LA DCM2026/029

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'elle a été sollicitée par L'association de Pompier International des Côtes d'Armor. Ces derniers demandent une aide exceptionnelle suite au passage du cyclone Gezani le 10 février dernier à Madagascar.

Le Cyclone a provoqué des pertes humaines et de nombreux dégâts restent présents, de nombreuses routes sont encore coupées. L'association PICA dépêchent du personnel sur place afin de porter secours à la population locale, ce personnel s'inclura dans le collectif ONG sapeurs-pompiers français de secours d'urgence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Pompier International des Côtes d'Armor (PICA),**
- **AUTORISE Mme le Maire à émettre le mandat correspondant.**

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260331-DCM2026_29-DE

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ.

Le secrétaire de séance
François NEVEU